

Image not found or type unknown



Garantie d'une photocopieuse chez j.p.g

Par **BOUSQUET**, le **05/01/2008** à **18:21**

J'ai acheté chez J.P.G une photocopieuse qui ne marche pas correctement j' ai téléphoné plusieurs fois pour régler le problème,puis il mon dit de voir avec le fabricant "BROTHERS" c'est un véritable galère puis-exiger le vendeur J.P.G a s'occuper de la garantie,j'aimerais savoir d'apres la loie dui doit assurer une garantie a l' encontre de l'acheteur c'est t'il au vendeur ou au fabricant,moi je n'est affaire qu' avec J.PG je ne c'est pas quoi ajouter a ma demande pour pouvoit la poster j'espere recevoir unr réponse rapide a mon problème